

Emission « Le droit se livre » (dixième numéro) :
Rapport sur la symbolique du futur Tribunal de Paris par Antoine Garapon

Ministère de la Justice : Pour ce nouveau numéro de l'émission « *Le droit se livre* », nous recevons Antoine Garapon, Secrétaire général de l'IHEJ, qui est l'Institut des Hautes Etudes sur la Justice, et auteur d'un rapport sur la symbolique du futur tribunal de Paris situé dans le 17^e arrondissement et dont l'ouverture est prévue en 2017. Antoine Garapon, quel est le rôle de la symbolique dans un palais de Justice ?

Antoine Garapon : Dans un palais de Justice, la symbolique sert à dire où on est, ce qu'on y fait et pourquoi on est là. Donc, la symbolique, ce n'est pas une décoration, ce n'est pas un ornement. La symbolique, c'est ce qui donne le sens à cet édifice. C'est ce qui oriente le regard dans une salle d'audience. C'est ce qui contribue à définir l'identité. La symbolique, c'est ce qui dit à tous, aussi bien aux justiciables, aux juges, aux avocats ou aux fonctionnaires, pourquoi les hommes se réunissent dans cet endroit.

Ministère de la Justice : Outre cette fonction de signification des lieux, est-ce que les symboles judiciaires ont également d'autres fonctions ?

Antoine Garapon : Oui. Le symbole, c'est aussi une manière pour tous d'apprendre son rôle, de s'approprier son rôle. Initialement, au Moyen Âge, les premiers symboles de la Justice, étaient destinés à mettre en garde les juges en leur disant « *comme vous jugez, vous serez jugés* ». Donc, si vous vous conduisez mal avec un justiciable, avec un citoyen, vous-mêmes vous serez jugés de la même manière, c'est-à-dire impitoyablement. Donc, c'est très intéressant de voir que la symbolique judiciaire est avant tout, historiquement, une symbolique qui était destinée aux juges, et puis après elle s'est étendue. Et aujourd'hui, on insiste beaucoup plus sur l'idée que la symbolique est partagée par tous.

Ministère de la Justice : Si je résume ce que vous venez de dire, la symbolique judiciaire, elle permet de montrer la signification du lieu, elle permet à chacun de comprendre son rôle. Il me semble qu'elle sert aussi à exprimer la gravité des décisions de Justice...

Antoine Garapon : Oui. La Justice aujourd'hui, c'est un lieu d'explication et c'est un lieu où on va trancher. Donc, il fallait exprimer symboliquement à la fois le respect des droits de chacun, l'impartialité, mais aussi la gravité de cette décision de Justice. Dans un palais de Justice, on risque. On risque sa liberté, on risque une partie de sa fortune, on risque sa réputation. Il faut donc que cette gravité soit signifiée aux justiciables et à tout le monde pour les responsabiliser.

Ministère de la Justice : Le futur tribunal de Paris, ce sera le tribunal de la capitale de la France, la vitrine de la France en matière de Justice. Donc, la symbolique de ce tribunal va aussi contribuer au rayonnement de la justice française !

Antoine Garapon : Oui. Aujourd'hui, nous savons que les médias, la télévision, la radio filment beaucoup plus ce lieu et donc il fallait aussi imaginer une symbolique qui soit parlante pour les caméras et qui puisse exprimer l'identité de la Justice française pour un public mondial. Encore une fois, le palais de Justice de Paris, c'est un palais

qui a une dimension internationale, voire globale, par les affaires qu'il juge, par les gens qu'il juge et par le souci du monde qui doit être le sien.

Ministère de la Justice : L'architecte du futur Tribunal de Paris, Renzo Piano, a voulu faire de cet édifice un lieu de « *civitas* ». Qu'est-ce qu'il a voulu signifier avec ce mot ?

Antoine Garapon : Le lieu de la « *civitas* », le lieu de la civilité, c'est-à-dire un lieu où on se traite courtoisement, un lieu où on échange des arguments, un lieu où on s'explique, où on assume la dimension humaine de l'institution. On n'attend pas de ce lieu la rédemption de la loi mais des décisions de Justice les plus adaptées aux situations qu'elle a à connaître.

Ministère de la Justice : Comment cette civilité, cette architecture civique, est-elle traduite symboliquement ?

Antoine Garapon : Trois exemples de cette architecture civique. Tout d'abord, l'entrée. L'entrée se fait de plain-pied sur le même niveau que celui de la ville, de l'espace quotidien. Il n'y a pas de grands escaliers. Ensuite, dans les salles d'audience, l'architecte a également fait le choix de l'horizontalité plutôt que de la verticalité. On est de plain-pied. On est au même niveau. Enfin, c'est un choix de couleurs apaisantes avec alternance de blanc, couleur que l'on rencontre assez peu dans les palais de Justice, et de marron avec l'utilisation de bois clair.

Ministère de la Justice : Renzo Piano a également souhaité planter des arbres dans ce bâtiment. Pourquoi a-t-il utilisé ce symbole ?

Antoine Garapon : Renzo Piano a choisi de planter beaucoup d'arbres, dans le bâtiment, en hauteur d'ailleurs, parce que l'arbre, c'est le plus vieux symbole de la Justice. L'arbre, c'est le symbole que l'on retrouve dans la Bible, que l'on retrouve en Afrique avec l'Arbre à palabres, que l'on retrouve en Chine ancienne. C'est aussi l'arbre sous lequel se tenait Saint Louis, où il donnait raison aux pauvres contre les nobles. C'est donc un arbre sous lequel on rend Justice et qui inverse les rapports sociaux. Donc, l'arbre est partout. C'est un symbole très ancien et universel. Il parle au maximum de monde. Il convient tout à fait à une ville comme Paris qui accueille des gens qui viennent de cultures très différentes.

Ministère de la Justice : Par rapport au palais de Justice qui est actuellement situé sur l'île de la Cité, est-ce que le futur tribunal de Paris va s'inscrire plutôt dans la continuité ou dans la rupture ?

Antoine Garapon : Le palais de Justice de Paris, c'est le plus ancien lieu au monde dans lequel on rend la Justice. On y rend la Justice quasiment sans discontinuer depuis plus de 2000 ans. Donc, cette symbolique du palais de Justice de Paris qui a accumulé toutes les couches de l'Histoire de France, elle est intransportable. On ne peut pas la reproduire. En outre, la symbolique que l'on y rencontre est une symbolique qui parfois peut faire peur. C'est une symbolique terrible. On y rencontre beaucoup de têtes de méduse, de lions, avec des crocs terribles. Le nouveau palais de Justice de Paris est dans un tout autre esprit. Il a l'idée d'être à la fois un lieu grave dans lequel on va prendre des décisions importantes, un lieu qui va marquer la solennité sans pour autant inférioriser les justiciables. C'est tout l'équilibre qu'a cherché Renzo Piano.

L'équilibre entre un lieu qui n'intimide pas inutilement les gens qui y viennent, mais au contraire les renvoie à la gravité, à l'importance des décisions qui vont être prises à leur encontre. Donc, en d'autres termes, nous ne sommes plus dans l'idée d'une majesté de la Loi, d'une Justice triomphante, d'un certain triomphalisme du Droit. On est beaucoup plus dans une perspective modeste, horizontale.

Ministère de la Justice : À l'issue de cette interview, Monsieur Garapon, avez-vous quelque chose à ajouter ?

Antoine Garapon : Je voudrais dire que la symbolique, c'est ce qu'en font les gens. Nous avons donc décidé, avec Renzo Piano, de proposer de ne pas régler toutes les questions que soulève la symbolique. Il s'agit de laisser au personnel, aux justiciables, aux professionnels, le temps de s'approprier cet espace, et par leurs usages, de dessiner des parcours, de désigner des endroits qui devront être relevés par des symboles. Le symbole, il doit être entretenu, il doit être habité et il doit être investi par le regard du public.

Ministère de la Justice : Antoine Garapon, merci ! Pour en savoir plus, une seule adresse : www.justice.gouv.fr.

Interview réalisée par le Ministère de la Justice – SG – DICOM – Damien ARNAUD